L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,
DIMANCHE MATIN, 14 FÉVRIER.

Courrier de Versailles.

Vendredi, 29 janvier.

En rapportant hier le paroles prononcées par M. de Carayon-Latour, dans la discussion générale sur les lois constitutionnelles, nous regrettions que l'honorable membre de l'extrême droite eût amené sur le terrain des querelles de partis et des récriminations personnelles le débat, où se devait s'engager que sur les principes.

L'évènement nous a bien vite et bien tristement donné raison. Grâce à cette éloquente et déplorable harangue, en effet, les tumultes et les vociférations dont l'Assemblée a trop souvent été le théâtre pour ne point devoir les bannir à jamais de ses délibérations sont rentrées par la grande porte, confondant les plus sages, affolant les uns, désespérant les autres, amoindrissant tous ceux qui s'y sont trouvés mêlés.

Il n'a pas tenu à deux orateurs des centres, MM. de Meaux et Bérenger, que le débat ne fût plus calme. Au moment de raconter cette triste séance, nous voulons rendre cet hommage aux esprits modérés, qui se dégageant de toutes les stériles colères et des ardeurs malsaines de la lutte, ont tenté de faire entendre la voix de la raison : l'un, en recommandant le vote du projet Ventavon ; l'autre, en demandant, qu'on le discutât, du moins, qu'on le remplaçât en seconde lecture par de plus sages dispositions législatives.

Cependant, les deux honorables orateurs qui, loyalement, ne s'occupaient que du projet en discussion et qui "dédaignaient", comme l'a fort bien dit M. Bérenger, de répondre aux accusations portées contre tel ou tel homme politique, ces deux orateurs n'ont pas eu l'oreille de l'Assemblée.

Elle a été toute grande ouverte, au contraire, lorsque M. Lucien Brun, montant à la tribune, a paru vouloir accentuer ces divisions entre la droite extrême et le centre droit, dont on parle depuis longtemps, mais qui jamais ne s'étaient affirmées d'une manière éclatante à la tribune.

L'attente, sur ce point, n'a pas été trompée. M. Lucien Brun a été si loin dans la voie des reproches adressés à ceux qui ont voté avec tous ses amis, de les avoir trompés au 20 novembre 1873, que M. le duc de Broglie a immédiatement manifesté l'intention de répondre. Quelle est, en effet, la doctrine de l'extrême droite, exposée par son orateur favori, touchant la loi de prorogation ?—"En votant le septennat, elle n'a entendu consentir qu'à une prolongation pure et simple des pouvoirs du maréchal, de ces pouvoirs qui ne sauraient, en aucun cas, être un obstacle au retour du roi de France, virtuellement proclamé."

Ainsi, point de durée assurée à ces pouvoirs, point d'années durant lesquelles la France puisse se croire à l'abri des compétitions des différents partis : on tolère le président de la République, mais il tient tout juste la place du soliveau de la fable.

M. de Mac-Mahon n'est plus qu'une housse mise sur le trône, en attendant que M. le comte de Chambord puisse ou veuille s'y asseoir.

Tout cela exprimé dans un langage en apparence sincère, tout cela paraissant l'expression véritable de la pensée de ce groupe politique pour lequel le pays n'est rien et pour lequel la royauté est tout.

M. de Broglie a répondu avec une force que l'on ne saurait nier. Il a donné comme certaine cette durée que l'on veut contester. "Il a affirmé qu'il n'y avait pas eu d'erreur possible ; ni dupes, ni dupeurs. La raison était pour lui, lorsqu'il déclarait que du consentement de la majorité, le maréchal de Mac Mahon est pour six ans encore le chef du pouvoir exécutif.

En tout cas, si l'extrême droite persiste à penser qu'elle était mal éclairée lorsqu'elle a voté, le vote n'en est pas moins acquis. La forteresse antirépublicaine qu'elle croyait élever s'est trouvée être une prison pour sa foi royaliste. La prison est debout, et les portes en sont fidèlement gardées.

M. du Temple ne l'entend pas ainsi. Il est longuement revenu en arrière, semant d'épigrammes à l'adresse de l'ancien vice-président du conseil un discours péniblement composé, plein de soubresauts et d'incohérence. Il s'est fait rappeler à l'ordre par M. d'Audiffret-Pasquier qui se trouvait présider cette orageuse séance par suite d'une indisposition de M. Buffet.

Il a même compris, dans les reproches qu'il adressait aux hommes politiques qui défendent le septennat, le nom de M. le duc Decazes, au point de provoquer de la part du ministre des affaires étrangères une véhémente dénégation. Cet incident, clos enfin, il semblait que tout fût dit, et que l'on dût voter le passage à une seconde et plus utile délibération.

Mais M. de Chabaud Latour est monté à la tribune pour réclamer ce vote au nom du gouvernement. Or, ce a toujours le droit de répondre à un ministère ; le règlement le veut ainsi. M. Jules Favre était inscrit, il a parlé.

Il a parlé, et malgré le calme dont il a fait preuve en commençant, son discours a bientôt provoqué les plus regrettables violences. Qu'est-il arrivé, en effet ? Que M. de Carayon-Latour ayant hier traité la République et les républicains avec la dernière rigueur, l'orateur de la gauche, en lui répondant, s'est cru autorisé à faire de même pour la monarchie et ses partisans.

Tout le commencement de la séance était bien fait pour lui offrir un thème merveilleux. Ce sophisme, toujours répété, qui consiste à soutenir qu'en votant blanc on a voté noir en même temps, à prétendre que les mots ne signifient rien et qu'ils se trouve quelque part, dans la loi du 20 novembre, un article additionnel caché réservant l'avenir de la légitimité, la prétention d'avoir explicitement émis un vote antirépublicain, alors que l'on assurait en réalité le passage pacifique d'une magistrature élective à une autre magistrature élective,—tout cela mis en relief par l'éloquence incomparable du célèbre avocat, c'était sans doute de quoi soulever la droite, mais c'était aussi la juste réponse à ses attaques de la veille.

Cependant M. Jules Favre ne s'en est pas tenu là. Après avoir blâmé la conduite des monarchistes, il a voulu faire justice de leur principe et il s'est lancé sur le terrain de l'histoire. Dans cet ordre d'idées, il faut bien l'avouer, un homme de son talent, de son point de vue qui doivent inspirer l'indulgence, aussi les interruptions se sont-elles multipliées. Les colères n'ont plus connu de bornes, lorsqu'il a tenté de faire remonter jusqu'au roi Louis XVI la responsabilité des malheurs de la Révolution. Cependant M. Jules Favre n'a fait grâce à ses contradicteurs ni d'une faute politique ni d'une erreur. Il a, dans ce magnifique langage, certes, mais bien inutilement aussi, tenté de donner à des esprits prévenus des notions historiques contre lesquelles ils se révoltaient.

Commettant la même faute que M. de Carayon-Latour et l'aggravant par son talent, il a longuement insisté sur une réhabilitation inopportune du 4 septembre ; enfin il est descendu de la tribune, laissant l'Assemblée en proie à mille sombres contraires qui troublaient les esprits et faussaient les jugements.

On a beaucoup ri de voir M. Baragnon y monter pour lui répondre. Le jeune sous-secrétaire d'État est un orateur précieux cependant ; il est placé à merveille au milieu de ces violents débats. Il s'y ment à l'aise, et parfois sa verve méridionale trouve un mot qui déride la majorité et la venge par procuration des ennuis qu'elle vient de supporter. Cette fois, rien de pareil : la voix étranglée par la colère, le visage ardent et le geste lourd, M. Baragnon a prononcé quelques phrases sans suite dont je ne pourrais rendre compte par la simple raison que je ne les ai pas comprises. M. Baragnon a bientôt quitté la tribune.

M. Bochor s'y est précipité plein d'émotion, et son premier mot a de nouveau déchaîné la tempête. "La conscience publique appréciera, a-t-il dit, l'à-propos avec lequel M. Jules Favre a attaqué la mémoire du roi Louis XVI au lendemain du 21 janvier."

Aussitôt MM. Brisson et Lockroy se sont élancés vers lui en criant le nom de "Philippe-Égalité, le régicide," et les interpellations les plus violentes ont été échangées. Je passe rapidement sur cette pénible scène où l'on a vu l'orateur honoré du parti orléaniste mêlé à des désordres dont son caractère l'écarte le plus souvent.

Après cette longue séance, on a voté par 537 voix contre 146 le passage à une seconde lecture et dans un moment de colère la droite a obtenu l'inscription à l'ordre du jour, après la loi du Sénat, de la discussion du rapport de la commission du 4 septembre.

Il y a encore là matière à bien des agitations stériles, si la Chambre ne comprend pas lundi, après deux jours de repos, qu'elle n'a rien à gagner à revenir aujourd'hui sur cette triste époque et sur les fautes peut-être inévitables que l'on y a commises.

(*France*)

DÉPÊCHES DE FRANCE.

Mort de M. Dahirel.

Paris, 8 février.—M. Dahirel, député légitimiste à l'assemblée nationale, est décédé aujourd'hui. Sa mort cause de vifs regrets à ses collègues et à ses concitoyens.

M. Dahirel est mort à Cannes. Il y a quelques jours, le comte de Chambord avait télégraphié pour demander des nouvelles de son fidèle ami.

Voici la réponse du député mourant :

Comte de Monti à Neustadt (Autriche).

La santé de M. Dahirel a présenté, depuis qu'il est à Cannes, une série de crises comme il en existe toujours dans les maladies de cœur. Néanmoins, les médecins constatent dans son état une légère amélioration.

La dépêche qu'il reçoit de Frohsdorf doit y contribuer par la joie que lui a causée une marque si particulière d'estime et d'intérêt de la part du roi pour son vieux et fidèle serviteur qui en demeure pénétré de reconnaissance.—M. DAHIREL.

Fête de bienfaisance à l'Opéra.

Paris, 8 février.—Un grand bal au bénéfice des pauvres a été donné la nuit dernière dans la salle du nouvel Opéra. Strauss conduisait l'orchestre. La foule était énorme. Les membres du cabinet et beaucoup de personnages de distinction étaient présents. La recette s'est élevée à 150,000 francs.

—Une assez jolie définition de Paris, par Méry.

—C'est la plus petite ville du monde. Elle commence à la Chaussée-d'Antin et finit au théâtre des Variétés. Le reste n'est que du remplissage.

[illegible] servateurs, MM. W. [illegible] par les républicains.

DIX MILLIARDS !

La France vient de donner au monde étonné un nouvel exemple de la puissance de son crédit. La ville de Paris ayant ouvert un emprunt de *deux cent cinquante millions* de francs, les souscriptions se sont élevées à *dix milliards cinq cent millions* de francs. Cette nouvelle a été apportée par le câble dans les termes suivants :

Paris, 7 février.—Le succès de l'emprunt de la ville de Paris a été complet. Les souscriptions se sont élevées à quarante-deux fois la somme requise.

La souscription a été ouverte les 5 et 6 février courant, et le type adopté est celui de l'emprunt de 270,000,000 autorisé par la loi du 12 juillet 1865 ; savoir, obligations remboursables à 500 francs, participant à des lots et rapportant 20 francs par an payables par semestre. La seule différence est que l'amortissement aura lieu en 75 ans au lieu de 60 ans. Le taux exact de l'émission n'est pas encore connu. Nous croyons cependant qu'il ne doit pas s'éloigner sensiblement du chiffre de 445 fr. Les obligations de la Ville, du même type, se négocient actuellement de 475 à 480. Le taux d'émission de 1865 était de 450 fr.

En 1871, cinq mois après la conclusion du traité qui imposait à la France une indemnité de guerre de cinq milliards, quoique la fortune fût alors épuisée sur elle des rigueurs dont elle recevait un véritable effroi, le gouvernement ne craignit pas de faire appel au crédit public. Cet appel fut entendu. Un emprunt de *deux milliards* fut couvert *plus de deux fois*. Ce fut la France elle-même qui répondit pour la plus grande part. L'Europe étonnée la regarda accomplir son œuvre, et ne s'y mêla qu'avec une extrême réserve. On disait que c'était un *miracle financier*, et le mot est resté.

L'année suivante, il fallait que le miracle se renouvelât. On demanda à la France et à l'Europe *trois milliards et demi* ; la France et l'Europe ont répondu par une souscription de *quarante-et-un milliards six cent quarante-et-un millions* de francs, dans lesquels Paris seul, Paris ayant subi cinq mois de siège et les dévastations de la *Commune*, figurait pour *treize milliards et demi*.

A cette époque, le patriotisme était exalté, et l'enthousiasme avec lequel la France offrait à son gouvernement l'argent nécessaire à sa rançon, avait plus le caractère d'un sacrifice national que d'une opération financière. Mais déjà cependant l'Europe donnait aux vaincus une marque insigne de son estime et de sa confiance ; les souscriptions étrangères montaient à plus de vingt-quatre milliards, dont quatre milliards et demi venaient du pays ennemi, de l'Allemagne du Nord.

La souscription au nouvel emprunt de la ville de Paris n'a plus aucun caractère politique ou national ; c'est pure et entière une spéculation, et dès lors elle donne la mesure indiscutable de la solidité du crédit public : c'est là ce qu'il est important d'établir ; c'est là le point qui doit inspirer les plus sévères méditations aux esprits réfléchis. La France, sans gouvernement et sans assurance d'un lendemain politique à l'intérieur ; — sans alliances au dehors et incessamment menacée par la plus forte puissance de l'Europe, présente assez de garanties à ses nationaux et aux étrangers pour attirer à son appel quarante fois plus d'argent qu'elle n'en demande !

C'est le regretté M. de Goulard, homme de cœur autant que d'intelligence, alors ministre des finances, qui en 1872 rendit compte à l'Assemblée Nationale du résultat de l'emprunt. Quelques-unes de ses paroles sont encore en pleine situation aujourd'hui. Il disait :

.... Je ne sais pas si les impressions que vous éprouvez sont semblables aux miennes, mais j'avoue que c'est avec une sorte de trouble d'esprit, de stupéfaction, que j'ai vu apparaître ces chiffres formidables, qui n'avaient jamais figuré dans aucun temps, dans aucun pays, dans aucun emprunt, dans aucune des grandes affaires financières de ce monde ....

Il doit nous être permis de tirer de ce qui se passe quelques conclusions consolantes. Nous avons le droit de constater avec satisfaction la vitalité de notre chère France, la place qu'elle occupe parmi les autres nations, la juste idée qu'on se fait de son incomparable solvabilité, la confiance enfin qu'elle inspire au monde entier.

Nous avons droit de constater avec une légitime fierté ce que vaut la parole de notre pays, cette parole qui appelle à elle tous les capitaux de l'Europe, tous les capitaux qui cherchent leurs garanties dans la bonne foi et dans la loyauté avec laquelle un peuple tient ses engagements.

Il est permis de dire, comme la notre, montre qu'elle a foi en elle-même, cette nation est autorisée à compter sur l'avenir ; elle a le droit de considérer la rude leçon qu'elle a reçue comme une expiation de ses fautes et comme une surprise de la fortune ; mais, grâce au ciel, elle n'est pas condamnée à y reconnaître le signe de sa décadence.

.... Un dernier mot. N'oublions pas non plus que c'est à la France pacifique, à la France laborieuse, à la France honnête, à celle qui est fermement dévouée aux idées d'ordre et de sage liberté, que c'est à la République conservatrice, ...oui, à la République conservatrice, fidèle aux principes qui sont la base éternelle de toute société civilisée, et que c'est à elle que nos concitoyens et les étrangers ont donné témoignage d'une absolue confiance.

Il n'est pas un mot de ce discours de 1872 qui ne soit encore vrai en 1875, et après l'emprunt de la ville de Paris comme après l'emprunt de la libération nationale, le maréchal Mac Mahon pourrait encore dire à M. de Hohenlohe ce que disait M. Thiers à M. d'Arnim :

—Eh bien ! monsieur le comte.... vous voyez que nous ne sommes pas encore sur la paille.

Aujourd'hui aussi comme en 1872 on pourrait répéter le mot que trouvait le journal le *Temps* :

Pendant ces deux journées, les frontières se sont aplanies, les nationalités confondues, la richesse humaine s'est accumulée pour être convertie en cette valeur unique : *Une créance sur la probité et la destinée de la France.*

Terminons ces réminiscences par la conclusion d'un article du *Journal des Débats* :

Les deux emprunts de 1871 et de 1872 feront époque dans l'histoire du crédit moderne ; ils seront probablement l'opération la plus gigantesque et le plus grand déploiement de la puissance financière que verront le dix-neuvième siècle et le continent européen.

Il faut y ajouter l'emprunt de la ville de Paris des 5 et 6 février 1875.

(*Courrier des États-Unis.*)

CANCANS POLITIQUES.—On se rappelle que nous avons signalé l'autre jour les bruits qui ont couru d'une démission possible du maréchal de Mac-Mahon.

Le *Rappel*, sur ce sujet, écrit aujourd'hui :

Pour savoir ce qu'il faut penser de la démission, il suffit de rappeler le Message du 5 décembre 1874 : "Dans tous les cas, rien ne me découragera dans l'accomplissement de ma tâche.... Le même intérêt me fait un devoir de ne point déserter le poste où vous m'avez placé et de l'occuper jusqu'au dernier jour...." La dissolution est plus sérieuse.

Nous trouvons dans la *France* une appréciation toute semblable.

Voici un extrait assez curieux du journal anglais les *Times* sur la situation politique actuelle de la France :

Je ne veux pas reparler de la résignation du maréchal, parce que l'on m'affirme que c'est là un sujet auquel il peut être dangereux de toucher : mais si les lois constitutionnelles ne sont pas votées, si la dissolution n'est pas réclamée, si le maréchal reste, en dépit de tout, au pouvoir, ce ne serait pas un choc immédiat auquel on devrait s'attendre, mais une action graduelle et inévitable qu'il faudrait prévoir.

Bref, pour employer un mot d'un député du centre, ce serait : "Un coup d'État qui prend une diligence."

Autre sujet à sensation. Le *Journal de Paris*, le *Français*, la *Gazette de France*, reproduisent deux passages d'une feuille impérialiste hebdomadaire qui se publie à Londres. *L'Appel au peuple*,—tel est le titre de ce recueil—dit à propos de la mort de Napoléon III :

Cette immense catastrophe du 9 janvier a soudainement retardé la réalisation *presque immédiate* de vastes projets dont l'exécution ne pouvait être douteuse, tant l'empire avait de racines profondes dans le pays, tant l'homme que, pendant dix-huit ans, la France salua du titre d'empereur avait conservé, même après la défaite, le prestige qui s'attache au souvenir des grandes choses accomplies, des prospérités inouïes, des lois tutélaires sous l'égide desquelles le peuple atteignait les légitimes développements de ses aspirations, et le conservatisme trouvait la sage protection qui assure un lendemain aux entreprises et à l'épargne.

Il semble résulter de cette citation, dit le *Français*, qu'au moment de la mort de Napoléon III, nous étions à la veille d'un nouveau retour de l'île d'Elbe. Du reste, ce ne serait que partie remise :

Le maréchal est-il poussé au pied du mur ? continue l'*Appel au peuple*. Oui.
Est-ce une simple crise ? Non.
Est-ce le commencement de la fin ? Oui.
Qu'elle est cette fin ?
La dissolution de l'Assemblée.
Le plébiscite.
L'empire.

UNE FAMILLE BRULÉE.—Une dépêche de Boucherville à la *Minerve*, de Montréal, Canada, en date du 25 janvier contient ce qui suit :

Le feu s'est déclaré à 2 heures ce matin, dans la maison de Pierre Dulude, à 2 milles de Boucherville. Le mari s'était couché de bonne heure, et avait fait un feu violent dans son poêle. Il fut réveillé par l'odeur de la fumée ; il descendit au premier étage et s'aperçut que le tapis de la maison était en feu. Il appela à plusieurs reprises son épouse et courut chercher une échelle, afin de la faire descendre avec ses enfants vu que l'escalier se trouvait embrasé.

Mais avant qu'il put revenir, le feu se communiqua à toute la bâtisse qui était en bois et la femme et les enfants furent consumés par les flammes. Dulude s'est échappé en habit de nuit, et a reçu tant de blessures en voulant sauver sa femme est ses enfants que l'on désespère qu'il puisse survivre.

Le corps de la femme et des enfants ont été réduits en cendre.

—Le Masque de fer du *Figaro* copie la salutation suivante qui termine une lettre par laquelle Emile Augier refuse à une dame une invitation à dîner :

1,000 remerciements,
1,000 regrets,
1,000 amitiés
Et 1,000 Augier !

Causerie Scientifique.

Les phénomènes de l'hiver.—La neige.—Sa figure géométrique.—Sa transformation.—Les tempêtes de neige, désastres épouvantables qu'elles causent.—Le froid physiologique et le froid physique.—La glace, ébullition de la glace et du fer.—Les causes et besoins de glace.—M. de Lassay : le [illegible]

Nous verrons, dans l'espace de peu de jours, d'être témoins de tous les phénomènes météorologiques propres à l'hiver : température rigoureuse, chutes abondantes de neige, [illegible] des canaux et des rivières, verglas et dégel. La neige s'est présentée sous la forme de ces beaux et larges flocons qu'elle prend habituellement dans nos climats. Les premiers grains de neige qui tombèrent étaient remarquables par le groupement élégant en étoile des cristaux hexagones caractéristiques de la neige. Les derniers, petits et denses, ressemblaient à une fine poussière et avaient tous les caractères de la neige dite polaire, témoignant par là de l'extrême abaissement de la température à laquelle ils avaient dû leur formation. C'étaient de petites tables hexagonales ou de petits prismes de même forme. Car, de toutes les figures géométriques, la neige préfère l'hexagone régulier, qui est le seul polygone inscriptible dans un cercle dont les côtés soient égaux au rayon de ce cercle circonscrit. C'est d'ailleurs aussi cette figure qu'affectionne plus particulièrement, après la forme ronde, la nature. On sait que les alvéoles des abeilles sont également de forme hexagonale. L'eau, en se cristallisant, en passant de l'état liquide à l'état solide, se prend jamais d'autres figures que celles qui dérivent de l'hexagone. Elle en varie les dispositions de cent manières, et il est étonnant de voir combien avec une base aussi simple, elle sait créer des formes diverses admirables dans leurs structures délicates.

Par quel mécanisme la bulle de vapeur d'eau se transforme-t-elle en un cristal transparent ? C'est chose assez obscure, qui n'a pas, que je sache, encore été parfaitement expliquée, bien que j'aie lu quelque part que plusieurs observateurs avaient exécuté plusieurs voyages dans les hautes régions de l'atmosphère et tenté de s'élever jusqu'aux espaces où la neige prend son origine. Ils n'ont pu rien observer, et pourtant il n'était pas besoin de s'élever si haut pour voir des flocons de neige naître sous leurs yeux. Ils n'avaient qu'à regarder autour d'eux et étudier ce qui se passe, lorsque de la vapeur d'eau se répand librement dans un air glacé, ainsi qu'il arrive pour la vapeur qui s'échappe des cheminées des locomotives sur nos chemins de fer, ou, plus simplement encore, de la bouche de certains égouts à Paris. Toutes les fois que la température de l'air s'abaisse au-dessous de 8 à 10 degrés, on voit une vapeur épaisse sortir de la bouche des égouts et se résoudre à quelques pas de là en une neige fine et légère. On assiste ainsi, sans grand dérangement, à toutes les transformations de l'eau, depuis son état de vapeur ou de gaz, jusqu'à son état solide ou de cristal. À une certaine distance de la bouche, la vapeur d'eau dissoute dans l'air, de transparente et d'invisible qu'elle était, devient opaque et visible ; elle est mise sous une forme particulière qu'on désigne sous le nom de vésicules ; c'est ce qu'on a appelé aussi état sphéroïdal.

Les vésicules s'entrechoquent, s'unissent et donnent naissance à la fine gontelette d'eau ou de pluie et celle-ci, sous la double influence du contact de l'air glacé et du froid produit par l'évaporation (laquelle a lieu toujours) se refroidit assez pour ne pas pouvoir conserver l'état liquide ; elle devient solide et tombe enfin sur le sol à l'état de neige. Mais puisque la goutte d'eau a une forme globulaire, pourquoi ne se solidifie-t-elle point en forme de boule ? Je pourrais répondre que toute cette petite masse ne se congèle pas en même temps que la superficie devient solide d'abord, et que la masse intérieure se solidifiait ensuite et ayant besoin d'un plus grand espace, fait craquer l'enveloppe glacée qui gêne son expansion ; que l'effet étant le même sur tous les points, les fragments de l'enveloppe doivent être réguliers et égaux, etc., etc. Ce qui serait répondre à la façon des médecins de Molière, qui, à cette question : Pourquoi l'opium fait-il dormir ? n'hésitaient pas et disaient avec un sang froid imperturbable, c'est qu'il possède une vertu dormitive.

Prenez que c'est en vertu des lois de cristallisation que les cristaux de la glace ont une forme qui dérive de l'hexagone régulier, et qu'ils se soudent entre eux suivant des angles de soixante degrés ; ce sera l'équivalent du pouvoir soporifique de l'opium. En somme, quand l'homme veut aller au fond des choses, il est obligé de s'arrêter en chemin et de s'écrier : "*Ignoro !*" comme le faisait, il y a quelques mois, un savant allemand à une séance solennelle de l'Académie de Berlin. Le véritable progrès de la science humaine ne consiste pour ainsi dire que dans la constatation nette et précise de ce que l'on ne sait pas et qu'on ne pourra jamais savoir. Plus on connaît de ces points impénétrables, plus on est savant et mieux on connaît le domaine de la science.

Lorsque le vent mêle ses fureurs à des chutes de neige prolongées, il peut en résulter des catastrophes épouvantables. C'est ainsi que les journaux nous rapportaient, il y a quelques jours, la mort et l'ensevelissement rapide sous un manteau de neige de plusieurs mètres d'épaisseur d'une troupe de voyageurs qui se rendaient en Italie par le mont du grand St-Bernard, de même, sur plusieurs points de la France, des facteurs ruraux, des voyageurs isolés ont péri, enfouis sous un amoncellement inattendu de neiges. Les tempêtes de neige causent parfois des malheurs plus étendus et plus effrayants. On se rappelle qu'en 1848, un convoi militaire fut assailli entre Alger et Aumale, sur les hauteurs de Sak-Hamoudi par une tempête de neige qui, en peu d'instants, frappa de mort plus d'un tiers des hommes de l'expédition, et précipita la plupart des mulets dans les ravins et les précipices qui bordent la route. M. de Humboldt rapporte qu'en 1827 tous les troupeaux des Kirghiz qui habitent entre le Volga et la pointe de l'Oural, furent poussés vers Saratow par une tourmente de neige ou *bourga* d'une violence inouïe.

Plus de deux cent quatre-vingt mille chevaux, dix mille chameaux succombèrent à l'intensité du froid, et ce fut un désastre incalculable. De tels phénomènes peuvent rendre compte de l'accumulation extraordinaire de squelettes de chevaux sur certains points de notre territoire : à Solutré, par exemple, où l'on prétend que plus de quarante mille chevaux ont été ensevelis dans les temps très reculés. Une telle catastrophe a pu se produire soit pendant la période conjecturale dite glaciaire, soit après celle-ci, et pour ainsi dire de nos jours, c'est-à-dire deux ou trois mille ans avant Jésus-Christ.

L'un des manifestations du froid et l'une des plus dangereuses, c'est le verglas. Il prend naissance lorsque l'eau de la pluie tombe sur un sol à une température très basse. Il se recouvre d'une couche unie, luisante et extrêmement dangereuse par le manque d'appui qu'il se refuse à prêter pour la marche. Sur une telle surface, même horizontale, il est très difficile de conserver son aplomb, aussi est-ce chose à peu près impossible lorsqu'elle est inclinée.

Dans les montagnes et les glaciers des Alpes, on taille des pas dans la glace. Dans une ville, par le verglas et sur les trottoirs, il n'y a qu'à jeter du sable ou de la cendre pour rendre la marche possible. Je n'ai pas à relater les accidents sans nombre qui ont signalé le verglas du 1er janvier ; jamais verglas n'a été plus imprévu et d'une persistance plus longue.

Qu'est-ce que le froid ? Qu'est-ce que le chaud ? Ce sont deux choses que nous ne pouvons définir que par les sensations que nous en éprouvons. Un corps est froid lorsqu'il est à une température de quelques degrés au-dessous de notre température propre ; il est chaud quand le contraire a lieu. Mais si l'on se rappelle un phénomène de physique et qui consiste en ce que tous les corps tendent à mettre leurs températures propres en équilibre par des échanges réciproques, on pourra dire qu'un corps est chaud par rapport à nous quand il nous donne plus de calorique ou de chaleur qu'il n'en reçoit de nous dans le même temps ; il sera froid dans le cas contraire. On le voit, le froid et le chaud sont choses relatives. Le froid ou la privation absolue de la chaleur n'existe pas. Tous les corps possèdent une chaleur quelconque et l'échangent entre eux. Il n'en est pas de la chaleur comme de la lumière, dont le noir ou l'obscurité est la négation.

Le calorique manifeste partout sa présence, et si nos sens ne le peuvent constater, nos instruments nous le décèlent et nous démontrent son existence.

Ainsi que nous venons de le voir plus haut, il existe un degré de température tel que nous ne pouvons distinguer s'il est plus élevé ou plus bas que celui de notre température propre. C'est celui-là, à proprement parler, qui devrait être pris pour le zéro de l'échelle barométrique. On ne l'a point fait parce que nos sens ne sont pas assez délicats et ne peuvent pas juger exactement de la température des objets. Cependant, pour certaines constatations physiologiques, comme, par exemple, la distinction entre l'état de mort réelle et celui de mort apparente, on se sert d'un thermomètre particulier, dont le zéro n'est pas placé à l'endroit que le mercure ou l'alcool atteint pendant la fusion de la glace, mais à vingt degrés au-dessus. Il marque la limite entre la vie et la mort. Au-dessus du zéro, c'est, sinon la vie conservée, du moins la vie possible ; au-dessous, c'est la mort. C'est à M. le docteur Bouchut qu'on doit cet ingénieux et fort commode appareil, ainsi que le principe sur lequel il a été fondé.

Il y a donc un écart assez considérable entre le froid physiologique et le froid physique. A vrai dire, ce dernier n'existe pas, et si l'on parle de froid de cinq, six, dix degrés au-dessous de zéro degré centigrade, cela ne résulte que d'une convention tout à fait arbitraire.

L'eau, en se solidifiant pour former la masse transparente qu'on appelle la glace se dilate et augmente de volume ; son effort d'expansion est très considérable et détermine la rupture des vases les plus solides. D'autres corps, tel que le fer, jouissent de la même propriété. La glace et le fer, d'ailleurs, ont ensemble beaucoup d'analogie, outre celle que nous venons de signaler. La glace, comme le fer, peut se souder à elle-même par la pression, et les deux morceaux ainsi réunis sont en union fort intime, si bien qu'il est souvent difficile de retrouver la ligne de contact. Il arrive que dans de telles circonstances une petite couche de glace devient liquide sous l'influence de la pression, même légère, et qu'elle regèle et se solidifie aussitôt que la force comprimante a cessé son action. Le même phénomène se produit pour le fer qu'on a préalablement chauffé pour le rapprocher sans que possible de son point de fusion. On martelle énergiquement les deux morceaux de fer qu'il s'agit de souder, et la pression du marteau détermine la liquéfaction d'une petite proportion du fer et l'union des deux fragments a lieu par la resolidification, c'est-à-dire la regélation du fer. Le phénomène est identiquement le même dans les deux cas, il n'y a de changé que la température : il y a quelque chose comme deux mille degrés d'écart. Qui sait, si nous pouvions obtenir aussi bien des froids intenses comme nous savons produire des chaleurs élevées, qui sait si la glace ne se souderait pas à notre [illegible]

[illegible] Saint-Pétersbourg. [illegible] glace. Ils avaient environ quatre mètres d'épaisseur [illegible] Pour put, à soixante pas, percer une planche d'épaisseur. Aucune de ces pièces d'un nouveau genre n'éclata. Les [illegible] fut parfaite. On construisit également le palais de glace ; une fête brillante y fut donnée, et rien n'égalait le jeu des mille lumières resplendissantes, reflétées par les parois cristallines et scintillantes de cet étrange palais, qui disparut, comme un palais de féerie aux premiers rayons de soleil de printemps.

On sait combien la maladie charbonneuse, connue dans les campagnes sous le nom de sang de rate, fait de ravages et cause de désastres parmi les troupeaux de bœufs et de moutons. Nous avons à plusieurs reprises parlé des [illegible] docteur Déclat, qui, par une administration opportune de l'acide phénique, parvient à sauver la plupart des animaux atteints et à préserver tous ceux que la maladie menace, mais n'a pas encore frappés. On nous signale une méthode sinon plus sûre, du moins beaucoup plus simple et plus pratique.

M. le comte de Lassay a observé dans la ferme de Courcelles (Aube), qu'il exploite lui-même depuis un grand nombre d'années, que les animaux placés dans des étables près des murs n'étaient jamais malades, tandis que les autres le devenaient indistinctement. Il crut devoir attribuer à la chaux dont les murs étaient enduits et que les animaux léchaient, la cause de leur préservation. Il fit donc donner à chacun de ses animaux des pains de craie et depuis aucun de ceux-ci n'a été malade. Ni les moutons, ni les vaches, ni les bœufs, ni aucun autre bétail n'a souffert des atteintes du sang de rate. C'est là un procédé bien facile à expérimenter, à vérifier. Il rapporterait un tel profit à notre agriculture qu'on ne saurait assez le faire connaître et engager les intéressés à le suivre.

L. CHARMOLUE.

—Le lord-maire et les shérifs de Londres vont avoir bientôt l'occasion de témoigner publiquement la satisfaction qu'ils doivent éprouver de leur réception à Paris, car ils ont promis d'assister au banquet annuel qui se donne au bénéfice de l'hôpital français, le 30 de ce mois, à Willis-Rooms, sous la présidence du nouvel ambassadeur, M. le comte de Jarnac. Dans la lettre d'acceptation qu'ils ont adressée à M. Rimmel, le secrétaire de l'hôpital, ils disent avoir eu à se dégager d'une invitation préalable pour ne pas manquer cette bonne occasion de se trouver avec l'élite de la colonie française. C'est d'un bon augure pour la continuation des excellentes relations qui existent maintenant entre les deux pays.

—Les dames de Londres portent en ce moment des costumes garnis de très belles fourrures. Les bandits des bords de la Tamise ont donc été amenés à inventer un nouveau genre de vol. Mettant à profit le moment favorable, ils arrivent derrière la dame, et, armés d'un instrument finement aiguisé, ils fendent la fourrure en deux juste au milieu du dos, puis tirant violemment dessus des deux mains, arrachent d'un seul coup autant de fourrures que possible et s'enfuient à toutes jambes.

SUICIDE D'UNE JEUNE COMTESSE.—La ville de Vérone est sous l'impression d'un événement douloureux. Mme la comtesse Maria Sciopp, née Randiner, s'est suicidée dans son lit d'un coup de revolver au cœur. Elle n'avait pas encore 20 ans.

La comtesse était seule depuis quelques jours. Son mari était allé à Magdebourg, dit l'*Arena*, de Vérone, pour prendre sa belle-mère et la ramener auprès de sa fille.

Arrive un télégramme qui annonçait l'arrivée du comte et de sa belle-mère.

La nuit qui a précédé sa mort, elle a joué du piano et chanté jusqu'à 9 heures, en se faisant accompagner par sa camériste. A 9 heures, elle dit qu'elle voulait aller se coucher. La camériste la déshabilla comme à l'ordinaire. Elle déclara qu'elle n'avait pu, en aucune façon, s'apercevoir que sa maîtresse méditât un si terrible projet. Elle coucha dans une chambre voisine.

Dans la petite chambre où le drame s'est passé, on voit les vêtements de la comtesse jetés en désordre sur quelques meubles.

Le tribunal s'est immédiatement rendu sur les lieux, accompagné du docteur Recchia.

Il y a cinq ou six jours la comtesse avait acheté un revolver, en disant qu'elle voulait en faire cadeau à un de ses parents, le jeune comte M..., qui se rendait dans un collège militaire.

Personne n'a entendu le coup de revolver.

UNE VOLEUSE DE DIAMANTS.—Les grands joailliers de Paris, et particulièrement ceux du Palais Royal, ont été de tout temps l'objectif des voleurs habiles.

Mais nul n'est sur ses gardes autant que ces honorables commerçants ; ils connaissent toutes les roueries et toutes les moyens employés par la gent voleuse, et, cependant, l'ingéniosité des filous met quelquefois leur prudence en défaut.

En voici un nouvel exemple, dit l'*Événement* :

"Un vol très important—il s'agit de vingt-cinq mille francs de parures—a été commis au préjudice de l'un des bijoutiers de Valois.

Une dame, d'une mise irréprochable et d'un âge respectable, se présente chez le bijoutier et choisit, pour une corbeille de mariage, quelques riches parures, qu'elle fait envelopper. Elle prie le marchand de vouloir bien la faire accompagner par un de ses commis jusqu'à son domicile.

Malgré l'air vénérable et la tenue de la dame, le marchand, à cette ouverture, eut soupçon de quelque mauvais tour et il envoya un commis habitué à ces sortes de démarches, et qu'il était difficile d'abuser.

Rien de louche, d'ailleurs, dans la conduite de la dame : une voiture de remise l'attendait au dehors ; elle y monta avec le commis et l'on se rendit au domicile indiqué.

On monta, et la servante qui vint ouvrir accueillit la dame comme la maîtresse de la maison. On introduisit le commis au salon, tandis que la dame, après s'être excusée, passait dans son boudoir, pour changer de toilette.

"Veuillez dire à monsieur qu'il est attendu au salon pour ce qu'il sait bien."

Et elle disparut.

Un quart d'heure se passa ; personne ne vint. Le commis soupçonneux sortit du salon, gagna l'antichambre et s'enquit près de la domestique du motif de cette attente vaine.

"Monsieur est médecin, lui répondit-elle, et c'est l'heure de la consultation.... Mais il sait que, vous êtes là, et dès qu'il sera libre...."

Rassuré, le commis reprend sa faction. Cependant, au bout d'une demi-heure, il renouvelle son désir de voir le maître de la maison.

Cette fois, le docteur B.... vint lui-même. Le commis s'excusa sur un travail pressé le réclamant, et il présenta sa facture.

"Oui, dit le docteur ; je sais, mon ami." Et il le pria de s'asseoir ; puis il entama une conversation sur la pluie et le beau temps. Le commis rappela le motif de sa visite, en présentant de nouveau sa facture.

"Oui, oui, reprit le docteur, tout à l'heure...."

Le commis soupçonna quelque chose et il insista ; et comme le docteur lui répondait évasivement, il finit par se fâcher. Alors, la scène changea, des domestiques apparurent et s'emparèrent du jeune homme, malgré sa résistance.

"Soyez donc raisonnable, lui avait dit le docteur, si vous voulez guérir."

Le commis comprit qu'il était victime de quelque ruse inédite, et que le docteur B.... était la dupe ou complice de quelque habile voleuse.

Cependant, le marchand, ne voyant pas revenir son commis, était allé à sa recherche, en personne, à l'adresse indiquée. Le mystère fut bientôt éclairci. Le docteur B.... raconta au négociant qu'il avait reçu plusieurs visites de la dame aux diamants, venant le consulter pour son fils, atteint d'un dérangement d'esprit. Elle s'était, à la prière du docteur, décidée à lui amener ce fils, dont la manie était de faire des recouvrements de facture.

Le commis fut délivré—il n'avait pas encore reçu de douches—et le négociant déposa sa plainte ; mais, hélas ! des voleurs qui ont tant d'ingéniosité ne se laissent pas facilement pincer.

Néanmoins, avis aux joailliers et aux commis chargés de toucher les factures.

—On demande à un lycéen de onze ans, grand amateur de livres de voyage, récits de Jules Verne, etc.... ce que c'est qu'une forêt vierge.

—"Une forêt vierge, répond le jeune homme sans se troubler, c'est une forêt où la main de l'homme n'a jamais mis le pied !"

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à la disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres, des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. [illegible] Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

11 juin—1an L. BERTON.

Bureaux du Chemin de fer d'Orléans, coin Waltz et Labarre.—Nouvelle-Orléans, [illegible] Février 1875.—Messieurs les actionnaires de cette compagnie sont, par cette présente, notifiés, [illegible] Secrétaire.

Aux Actionnaires de Lamar Fireless Engine Company—(ci-devant l'American Thermo-Dynamic Propelling Company of America.—Nlle-Orléans, 14 janvier 1875.—Avis est donné [illegible]

Par ordre de la Direction, E. L. MILLAUDON, Secrétaire.

14 janv—12ps

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

[illegible] DIMANCHE 14 février 1875.—Le Barbier de Séville, [illegible] Le Maître de Chapelle. [illegible]

Théâtre du Globe.

Talent ! Beauté !! Sensation !!! [illegible]

Plus grande troupe du monde. [illegible]

Mme BENTLY.

Cancan français de Mlle de La Cour. [illegible]

SPECTACLE TOUS LES SOIRS.

Matinée tous les MERCREDIS et SAMEDIS.

14 fév—

Théâtre St-Charles.

[illegible] M. JOS. MURPHY, [illegible] "Help" [illegible] Vendredi—Bénéfice de M. Murphy. Samedi, à la matinée—Help. Mardi—Grand bal de MARDI GRAS. [illegible] Mlle Menty [illegible]

Grand Concert Sacré

Donné au profit de la Société Hébraïque d'éducation,

Au Temple Sinaï,

Le LUNDI, 15 février 1875, à 8 heures du soir.

Qui offert leur généreux concours—MM. LUIGI CHELLI et FREDERICK FEITLINGER, de l'Opéra Français ; mesdames MERCER, BIRR, G. BLACHE, J. LAROUSSINI, LENA LITTLE et un chœur de quarante dames et sieurs amateurs, y compris le chœur du Temple.

PROGRAMME.

Toccata et fugue, en ré mineur... Bach. Solo d'orgue exécuté par le prof. L. Muller.
1. Chœur—"Sleepers awake"... Mendelssohn.
2. SOLO SOPRANO, "Prière du Moïse"... Verdi. Chanté par Mme Mercier.
3. Quatuor—"Charité"... Rossini. Chanté par Mmes H. Blache, M. L. Chelli, [illegible]
4. SOLO DE BASSE, "L'ange déchu."... Vogel. Chanté par M. F. Feitlinger.
5. Grand chœur, "Lord, thou alone art God."... Mendelssohn.

Intermède de cinq minutes.

SECONDE PARTIE.

1. Pamanu ita, "From the midst of distress I call on Thee"... [illegible] Grand chœur et solo soprano, chanté par Mme J. Laroussini.
2. SOLO DE BARYTON, "On Lord, have mercy."... Mendelssohn.
3. Tersetto, piano et chœur "Moïse,"... Rossini. Solos par Mlle Lena Little, M. L. Chelli, et F. Feitlinger.
4. AIR DE TÉNOR—"Ecce h"... Stradella. Chanté par M. Luigi Chelli.
5. CANTATA, psaume 79 (paroles du rév. J. K. Gutheim)... Prof. Otto Weber. Chœur, [illegible] grande "ensemble", solo alto ; quatuor [illegible]

On peut acheter des billets au magasin de Grunewald, et, le soir du concert, à la porte.

11 fév—2

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE

[illegible] Frederic Robinson. [illegible] HENRY DUNBAR. [illegible] MISS BECKET. [illegible]

Théâtre des Variétés.

[illegible] PHIL, THE FOUNDLING, OR, THE PIPER AND PEASANT. [illegible]

Préservez vos Dents.

J. A. CARADAVANT, D. D. S., CHIRURGIEN-DENTISTE. [illegible]

A. Carrière & Co., [illegible]

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company. [illegible]

Compagnie d'Ardoises Chapman.

CARRIÈRES CHAPMAN, en Pennsylvanie. Fabrique d'ardoises à toiles, de première qualité, Cheminées, Listeaux, [illegible]

J. BRANDIN FILS, Agent,

Chantier au No. [illegible] de la rue des Remparts, 2e District.

[illegible] A. M. J. BRANDIN. [illegible]

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux. [illegible]

Association d'Assurance [illegible] CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL. [illegible]

HY. J. MONTAGNET,

(Successeur de ALF. LAINE, agent.)

Marchand de CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS. [illegible] BUREAUX, No. 167 de la rue de la Commune, près Gravier, Nouvelle-Orléans. [illegible]

Charbon - Charbon - Charbon

P. & R. DeVERGES,

Au No. 24 1/2 de la rue Carondelet. [illegible]

Charbon. Charbon.

W. G. COYLE & CO,

Charbons PITTSBURG, VIRGINIE, CANNEL et ANTHRACITE, livrés aux plus bas prix du marché. [illegible]

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR, No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53 (Encoignure Bienville.)

Manufacture à vapeur de : TABACS À FUMER ET À PRISER. Et Importateur de : CIGARES DE LA HAVANE, TABAC À CHIQUER, PIPES &c.

12 déc—1an Nouvelle-Orléans.

CONSULAT DE FRANCE, 11 RUE ST-LOUIS, DE 11 HEURES À 2.

Des informations sont demandées sur les personnes dont les noms suivent : [illegible]

BARNETT & CAMMACK, COURTIERS, [illegible] RUE CARONDELET [illegible] BONDS, ACTIONS, GAGES. [illegible]

JOS. DAVID, [illegible] NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE, [illegible]

[illegible] DOLLARS

JUSQU'À CONCURRENCE DE DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE PIASTRES SERONT DISTRIBUÉS LE [illegible] FÉVRIER PAR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY À L'OCCASION DE SON CINQUIÈME ET DERNIER CONCERT. [illegible]

Bibliothèque Publique du Kentucky. [illegible]

Banque d'Épargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL. [illegible]

L. C. ARNY, [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE [illegible] Nouvelle-Orléans. [illegible]

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION [illegible] Canal. [illegible] L. F. GENERES, Président. CHAS. KILSHAW, Trésorier. [illegible]

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

QUEYROUZE & BOIS, [illegible] ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS [illegible]

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné. [illegible]

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, est tiré de plantes éminemment toniques et vivifiantes distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les cas [illegible] préservatif efficace contre les épidémies, fait venir l'appétit et dégage les voies digestives. [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES En Vins, Cognacs et Cordiaux. [illegible]

Agence de la Mobile. Capital Total $1,000,000, Mobile Fire Department Ins. Co. [illegible] FIREMEN MUTUAL INS. CO., MOBILE INS. CO., STONEWALL INS. CO., WASHINGTON FIRE MUTUAL INS. CO. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

E. B. Bosworth, receveur, vs. Eliza S. Vaux [illegible]

COUR SUPÉRIEURE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

UN TERRAIN situé au faubourg Marigny [illegible]

EUGÈNE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOSEPH CHARDON vs. EUGÈNE DEFFEZ.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

EUGÈNE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Madame G. Barrow & Pons vs. la veuve et les héritiers de Jean Pardo, décédé.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE. [illegible]

EUGÈNE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Dame E. Biddell vs. la Dame M. F. Talbert.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

EUGÈNE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Charlotte [illegible] L. Le [illegible]

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

EUGÈNE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ADOLPHE SCHREIBER vs. JEAN BUR.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

EUGÈNE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Michael Mullen vs. G. Steernagel.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

EUGÈNE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Veuve Charles England (Helena Evans) vs. Charles Green.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

EUGÈNE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES À L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. [illegible]

PAR E. BOONE & CO. [illegible]

PAR M. W. NEWMAN. [illegible]

Succession de Joseph Marechal. [illegible]

PAR E. GUINAULT. [illegible]

VACHES.

PAR E. GUINAULT. [illegible]

VACHERIE. [illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR. [illegible]

PAR J. A. WALTON. [illegible]

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy. [illegible]

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CARRÉ. [illegible]

W. L. JURGIELEWICZ. [illegible]

Avis. [illegible]